

Bombes à sous-munitions : à Genève, la France s'oppose à toute perspective d'interdiction

Lyon, le 10 novembre 2006. Les Bombes à sous-munitions (BASM) se retrouvent au cœur de la 3^{ème} Conférence d'examen sur certaines armes classiques, actuellement organisée du 7 au 17 novembre par les Nations Unies à Genève : 20 Etats, dont 11 de l'Union européenne*, ont exprimé leur volonté commune de parvenir à un traité international sur les BASM. La France, qui préside cette 3^{ème} Conférence, semble préférer mettre l'accent sur l'entrée en vigueur du Protocole V qui fait obligation aux Etats de dépolluer les zones affectées par les restes explosifs de guerre après la fin des conflits. Handicap International déplore que la France continue à s'opposer à toute perspective de négociations spécifiques aux BASM.

Dans le cadre de la Conférence d'examen de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques (CCW : Convention on Conventional Weapons) qui se tient jusqu'au 17 novembre à Genève, 6 Etats ont proposé d'ouvrir les débats pour la mise en place d'un traité international sur les BASM. Au cours de cette première semaine, 20 Etats, dont 11 membres de l'Union Européenne, ont décidé de soutenir cette initiative. Et ce nombre augmente de jour en jour.

Dans ce contexte, où l'ONU elle-même a appelé à suspendre toute utilisation des BASM, la France, de plus en plus isolée, continue à refuser toute négociation internationale sur la question. Tout en reconnaissant l'impact humanitaire des BASM, la France juge que l'entrée en vigueur du Protocole V (le 12 novembre) suffira à limiter le nombre de victimes post-conflit. Handicap International et les autres membres de la Coalition contre les sous-munitions (CMC) considèrent que ce protocole n'aura pratiquement aucun effet sur les conséquences humanitaires des BASM.

D'autre part, la France privilégie la voie de l'amélioration technique des sous-munitions défailtantes, dont le récent rapport de Handicap International démontre les limites. Aucune amélioration ne répondra à la nature indiscriminée des sous-munitions. C'est cette conception de l'arme qui viole le droit international humanitaire, et non de mauvaises utilisations, comme l'affirment certains Etats, dont la France.

Les sous-munitions sont de mini bombes regroupées par centaines dans des conteneurs. Dispersées au hasard des largages, elles s'exonèrent du droit international humanitaire qui impose aux belligérants de faire la distinction entre civils et cibles militaires. Dans les 23 pays pollués par les BASM, 98% des victimes, pendant et après les conflits, sont des civils.

En France, de nombreux parlementaires et citoyens se mobilisent contre les BASM. La Commission des Affaires Étrangères et de la Défense du Sénat a mis en place une mission d'information sur les BASM dont les conclusions sont attendues prochainement. Les candidats à l'élection présidentielle interpellés par Handicap International se sont déclarés pour leur interdiction, à l'exception de Nicolas Sarkozy.

* Argentine, Autriche, Costa Rica, République tchèque, Danemark, Allemagne, Saint Siège, Hongrie, Irlande, Liechtenstein, Mexique, Nouvelle Zélande, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Pérou, Bosnie. **D'autres pays sont venus se rajouter à la liste la semaine du 13 novembre (Chili, le Guatemala, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte et la Serbie) portant à 27 le nombre de pays.**

Plus d'info : www.sousmunitions.org

Contact presse : Sophie Couturier : 01 43 14 87 02 / 06 60 97 09 38
scouturier@handicap-international.org